

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-:-

△) ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

4) NNEE 1961 - I - N° 42 /PR/SGCM

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°381/PCM. du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. AROUNA MAMA, Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme pendant la durée de l'absence de M. Paul DARBOUX.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

AMPLIATIONS :

PR.	15
SGCM.	3
Tous M.	12
J.O.	1
A.N.	2

PORTO-NOVO, le 9 FEVRIER 1961

H. MAGA